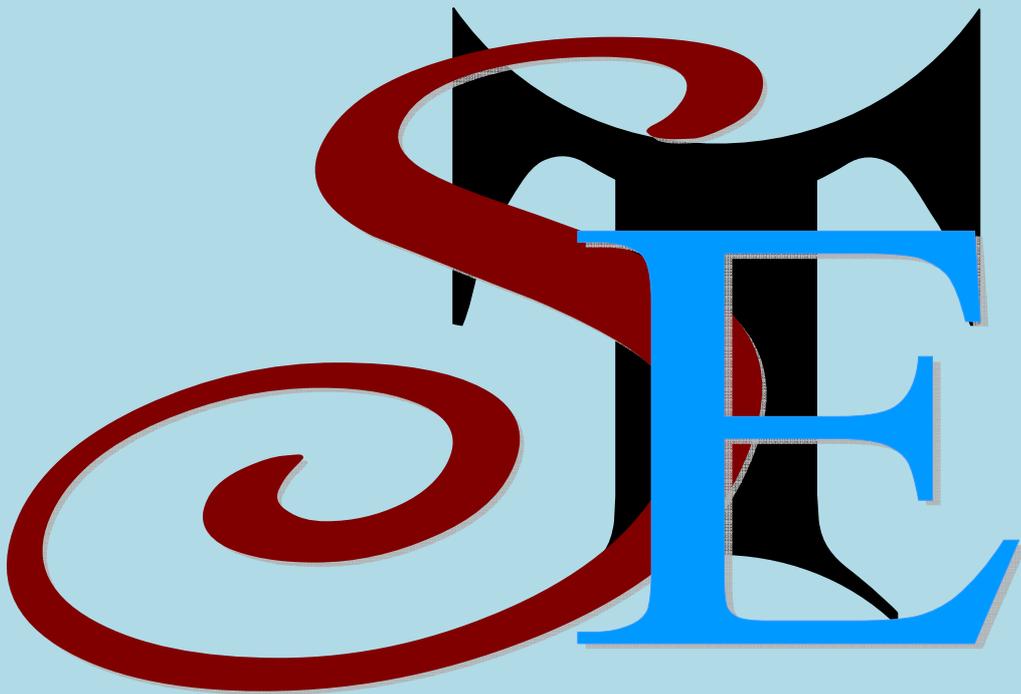




INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**



Juin 2016 N° 005

INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Dr BERTE Zakaria, IPNETP

Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP

Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D.: Université de Cocody Abidjan

Pr KOUADIO Bénéié Marcel: Université de Cocody Abidjan

Pr SANGARE Moustapha Karam.....: INPHB, Yamoussoukro

Pr GBONGUE Jean-Baptiste: IPNETP

Dr BERTE Zakaria: IPNETP

TABLE DES MATIERES

I - Editorial

Zakaria BERTE..... 7-8

II – Modélisation graphique du processus

De mobilisation de ressources en apprentissage par problème

Antoine AKPA..... 9

III – Les efforts de scolarisation en Côte d’Ivoire : le biais urbain

KONE Koko Siaka..... 31

IV – Déclenchement du processus entrepreneurial en contexte culturel africain : Cas de la création d’entreprise

SONZAÏ Théodore..... 47

V – l’échec scolaire et le rapport avec le français, langue d’enseignement

KONAN Jean-Claude David Kouadio..... 75

VI - L’engagement associatif et la reconstruction de la figure sociale du retraité en Côte d’Ivoire. L’exemple des retraités de l’Association des Retraités de Cocody (ARECO)

BROU Noël-Pacôme & TOH Alain..... 95

VII - « Participation au budget familial au sein des couples abidjanais : cas de la Commune de Cocody »

SEHI Bi Tra Jamal 111

Les efforts de scolarisation en Côte d'Ivoire : le biais urbain

KONE Koko Siaka¹
kokosiaka@yahoo.fr

Résumé:

La crise sociopolitique de la décennie écoulée a exacerbé les difficultés d'accès à l'école et dégradé la qualité de la formation en Côte d'Ivoire. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien réfère à Jomtien et prône des mesures axées sur l'amélioration de l'offre quantitative et qualitative de la formation, négligeant la nécessaire interaction avec la demande sociale d'éducation. S'appuyant sur l'examen des données issues de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008 (ENVM 2008), la présente analyse identifie un certain nombre de facteurs liés aux comportements des populations et susceptibles de contrarier les efforts de scolarisation en Côte d'Ivoire, en particulier chez les populations urbaines.

Abstract :

The socio-political crisis of the last decade has exacerbated the difficulties of accessing to school and shaded off the training in Côte d'Ivoire. To face this situation, the Ivorian government refers to Jomtien and praise measures centred on the improvement of quantitative and qualitative training, neglecting the social demand for education. Based on the exploitation of data taken from the Côte d'Ivoire 2008 living standard survey, the present analysis identify some factors bound to populations' behaviour that are susceptible of disrupting the schooling efforts in Côte d'Ivoire, in particular among townspeople.

Mots clés: Offre d'éducation – Demande sociale d'éducation – Travail des enfants – Urbain – Côte d'Ivoire.

¹ Institut pédagogique national de l'enseignement technique (IPNETP), à Abidjan (Côte d'Ivoire).

1- Introduction

Au cours de la décennie écoulée, la Côte d'Ivoire a connu une crise sociopolitique qui a considérablement perturbé le fonctionnement du pays et déséquilibré les fondements des principaux secteurs de la société, au rang desquels le secteur de l'éducation. Aussi, dans le contexte d'un retour durable à la normalité, les réflexions stratégiques du Gouvernement ivoirien sont-elles en partie consacrées à ce secteur. Dans ce cadre, l'analyse-diagnostic du système éducatif met en évidence un certain nombre de constats : (i) la conjonction d'un contexte macroéconomique défavorable et d'une croissance démographique ininterrompue conduit à une réduction des dépenses d'éducation ; (ii) des charges salariales élevées, une faiblesse des dépenses courantes hors salaires et peu d'investissements en matières d'infrastructures, notamment scolaires ; (iii) un accès limité des enfants à l'éducation : 30% des enfants d'une génération n'ont pas accès à l'école ; (iv) des performances scolaires médiocres dans la partie basse du système éducatif : le taux d'achèvement du primaire est de 46%, contre 67,6% au niveau du secondaire général 1 et 60,9% pour le secondaire général 2 (cf. Schéma 1) ; une performance médiocre de la gestion du système. Fort de ce constat, les recommandations sont quasiment toutes orientées vers une amélioration de l'offre quantitative et qualitative d'éducation pour réaffirmer la place du secteur éducation en Côte d'Ivoire dans le plan stratégique de développement à moyen et long terme de ce pays.

Cette orientation suffit-elle à garantir de meilleurs résultats ? En particulier, peut-on espérer une réponse favorable de la demande d'éducation dans un contexte ivoirien où 48,6% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté (RCI, 2009), et où la mise au travail des enfants semble constituer un levier d'action des ménages contre le dénuement matériel (Koné, 2003) ?

La présente étude met en lumière un certain nombre de facteurs susceptibles de contrarier les efforts de scolarisation. En particulier, elle examine les facteurs qui sous-tendent la mise au travail des enfants âgés de 14-17 ans, légalement susceptibles d'intégrer la sphère de l'activité économique en Côte d'Ivoire.

2- Cadre théorique

Conformément aux prédictions des économistes de l'éducation, « *si l'éducation est un investissement rentable pour la société, alors l'augmentation du niveau de scolarité dans un pays doit entraîner un accroissement des richesses qui y sont produites, [en ce sens que l'instruction augmente l'efficacité productive des futurs travailleurs]* » (Gurgand, 2005). Cette assertion suffit à justifier l'intervention massive des pouvoirs publics en matière d'éducation² et à accroître l'offre de cette dernière. Dans ce cadre, l'offre d'éducation, notamment perçue en termes d'accès et d'équité et dépendant étroitement des politiques d'éducation et, donc de l'environnement politique global, renvoie aux capacités institutionnelles, aux moyens humains et matériels offerts et à leur répartition quantitative et qualitative sur le territoire national et entre les différents groupes sociaux.

Dès lors, peut-on s'interroger sur la place que revêt la demande d'éducation au regard d'une telle pratique. De fait, la demande d'éducation est perçue sous l'angle étroit et réducteur d'une réponse quasi automatique à l'offre, cette croyance tout azimut en une offre d'éducation capable d'en entraîner la demande, l'effet Jomtien, remontant, en partie, à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous³, comme le rappelle Hallak (1994) : « *La Déclaration et le Cadre d'action de Jomtien partent de l'hypothèse que si l'offre est satisfaisante (sur les plans de la quantité, de la localisation et de la qualité), enfants et adultes iront à l'école et l'objectif de l'éducation pour tous sera atteint.* »

Pourtant, l'offre de services d'éducation ne saurait suffire à elle seule à augmenter la fréquentation scolaire et à assurer l'efficacité productive tant souhaitée. En effet, tant pour comprendre l'évolution des systèmes éducatifs,

² Selon la Banque mondiale, en 2004, les dépenses en éducation de la Côte d'Ivoire atteignaient 4,6% de son PIB, au moment où les Etats-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande, la Chine, la Tanzanie et la Guinée consacraient, respectivement, 4,9%, 5,8%, 6%, 2,2%, 2,2% et 1,9% de leur PIB aux dépenses d'éducation.

³ Jomtien (Thaïlande), 1990.

que pour identifier les populations exclues de tout processus éducatif (scolarisation, alphabétisation, formation professionnelle), l'analyse des relations entre offre et demande apparaît indispensable. Elle permet d'identifier les raisons de ces exclusions et de repérer *les lieux* du non-droit à l'éducation (Lange et Yaro, 2003). De fait, face à une offre donnée, la demande va ou non s'exprimer et de façon différentielle (relativement au nombre ou au choix des enfants à scolariser, par exemple). En fait, l'offre d'éducation doit répondre à la fois aux besoins éducatifs mais, elle doit également tenir compte des capacités financières et économiques des familles, en ce sens que l'éducation n'est jamais la priorité des groupes les plus vulnérables qui doivent tout d'abord assurer leur survie, surtout dans un contexte de paupérisation (Lange, 2003).

Sur un plan théorique, l'analyse des déterminants de la demande d'éducation s'est développée à partir de la théorie du capital humain initiée par Becker (1964). Dans ce cadre, l'éducation est d'abord perçue par la famille comme un investissement, puis comme un bien de consommation ordinaire dont la demande dépend de l'optimisation d'une fonction d'utilité. S'inspirant de la modélisation de la décision de scolarisation des enfants de Becker (1964), les modèles familiaux aboutissent à des modèles de demande d'éducation prenant en compte tout le ménage à travers ses différentes activités (production et consommation de bien, de services et de loisirs) et ses préférences.

Dès lors, les décisions en matière d'investissement éducatif ne résultent-elles pas d'un choix personnel de l'enfant, mais elles sont prises par le ménage, la demande d'éducation étant alors considérée comme une dimension de l'allocation intra-ménage des ressources. Dans ce cadre, Kotlikoff et Spivak (1981) considèrent que la structure familiale permet à ses membres de palier l'imperfection ou l'absence de marché du capital et/ou de l'assurance. La famille est alors un cadre dans lequel les individus s'assurent mutuellement et passent un contrat implicite.

Aussi, comme le rappelle De Vreyer (1993), en présence de ressources limitées dans le ménage, ou du risque de rupture du contrat liant l'enfant à sa famille, le ménage procède à une scolarisation différentielle des enfants

et détermine le niveau des dépenses éducatives à consentir ; cette scolarisation pouvant être même différenciée et, selon les coûts ou la valeur qu'elle lui accorderait, la famille privilégiera l'éducation formelle, non formelle ou même informelle. De même, comme le fait justement remarquer l'hypothèse de dilution des ressources de Blake (1985), un grand nombre de frères et sœurs, dilue la quantité de temps et d'argent disponible des parents par enfant, ce qui tend à influencer négativement sur le bien-être de ces enfants, y compris leur scolarité. Ainsi, la non-scolarisation ou la déscolarisation de certains enfants pourrait être plus prononcée.

A ce propos, Becker et Tomes (1976), dans leur modèle altruiste, précisent que lorsque les parents n'ont pas la possibilité de financer les niveaux de capital humain des enfants à leur valeur optimale, les coûts d'opportunité de ces investissements vont différer suivant le sexe de l'enfant, car les parents favorisent les enfants dont la rentabilité sociale du capital scolaire est la plus importante.

Toutes ces décisions microéconomiques, au niveau des ménages, impactent, à terme, les politiques en matière d'éducation.

A cet égard, revenant à l'efficacité de l'offre, il importe de noter, par ailleurs, que l'interaction entre l'offre et la demande d'éducation est à même de jouer pleinement dans le sens de l'efficacité productive, comme le suggère Duflo (2001) : les politiques d'offre et de demande sont susceptibles d'agir sur le coût direct ou sur le coût d'opportunité de l'éducation et de contribuer à l'augmentation des niveaux scolaires. En effet, comme le rappellent les postulats de départ de la théorie du capital humain : (i) les revenus du travail s'élèvent avec le niveau scolaire et; (ii) les études ont un coût, non seulement parce qu'il faut financer le matériel scolaire et rémunérer les enseignants, mais aussi parce qu'un étudiant renonce à tout ou partie des salaires qu'il pourrait percevoir s'il interrompait ses études pour travailler. En particulier, ce deuxième postulat trouve un fort écho dans beaucoup de pays en développement où le temps que les enfants passent à l'école est supposé avoir un coût d'opportunité qui peut être élevé. Par exemple, dans les ménages agricoles, le travail des enfants est utile, il est traditionnellement utilisé et il forme ceux qui resteront travailler la terre

(Gurgand, op.cit.), quant il n'est pas tout simplement perçu comme un acte de socialisation (Koné, 2013). En outre, les ménages les plus pauvres font travailler leurs enfants comme des substituts aux salariés, non parce qu'ils ne donnent pas de valeur à leurs loisirs, mais parce qu'ils y sont forcés pour subsister (Basu et Van, 1998 ; Koné, 2003). La conjonction de ces facteurs tend non seulement à réduire la demande d'éducation, mais elle est également susceptible d'affecter l'efficacité productive.

3- Concepts et méthode

La Côte d'Ivoire se caractérise aujourd'hui par une paupérisation croissante des populations pour lesquelles il coûte de plus en plus cher de scolariser les enfants, sans compter le coût d'opportunité, en termes de travail potentiel, associé

à chaque enfant scolarisé. Dès lors, n'est-il guère surprenant d'observer un repli des ménages sur tous les bras valides, afin d'assurer leur survie. Dans ce contexte, le travail s'oppose à l'école, compromettant la scolarisation des enfants. Aussi, la participation des enfants aux activités économiques, en particulier ceux âgés de 14-17 ans, constituera-t-elle le premier révélateur des arias aux efforts de scolarisation en Côte d'Ivoire.

Dans ce cadre, la présente étude définit un enfant comme économiquement occupé ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence. En outre, même si l'enfant n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, il sera considéré comme un enfant travailleur s'il est identifié comme ayant un emploi dont il est temporairement absent. Ainsi, les enfants économiquement occupés seront tous ceux qui accomplissent des activités de production destinées au marché ou non, rémunérées ou non, à plein temps ou à temps partiel.

Le choix des enfants âgés de 14-17 ans comme catégorie analytique tient à l'existence de *l'Article 23-8 de la loi n° 95-15 du 12 janvier 1995* fixant l'âge de 14 ans comme celui de l'entrée sur le marché du travail et donc susceptible d'exacerber le retrait des enfants de l'école, comme le suggèrent Buchmann (2000) ou Adjiwanou (2005). Dans ce contexte, l'on pourrait

s'attendre à une amplification du phénomène en milieu urbain où les niveaux de scolarisation sont relativement plus importants qu'en milieu rural ivoirien. Pour tenir compte de ce fait, la présente étude ne s'appuie pas sur les taux bruts de participation aux activités économiques ; elle mesure, plutôt, les inégalités relatives d'occupation économique selon le milieu de résidence des enfants âgés de 14-17 ans. En particulier, elle a recours à la distribution relative des enfants économiquement occupés selon le milieu de résidence et l'âge.

Par ailleurs, cette option des ménages tend à renforcer la divergence entre l'offre institutionnelle d'éducation, voulue par l'Etat, et la demande sociale d'éducation, jugée « utile » par les populations. En effet, conscientes de l'utilité de l'instruction et de la cherté de l'école formelle, les populations envoient leurs enfants dans des structures traditionnelles de formation telles que les écoles médersas, au détriment des écoles formelles. Cette réalité, différant également selon le milieu de résidence, constituera le second révélateur des obstacles aux efforts de scolarisation en Côte d'Ivoire.

Enfin, la qualité du système éducatif est testée à travers l'examen du profil des enfants travailleurs déscolarisés âgés de 14-17 ans, en termes de leur capacité à lire et à écrire correctement, de même que les motivations justifiant leur abandon de l'école. Ceci constituera le dernier révélateur des facteurs contrariant l'offre d'éducation en Côte d'Ivoire.

Les analyses s'appuient sur les données de l'enquête sur le niveau des ménages (ENVM 2008) en Côte d'Ivoire réalisée en 2008.

4- Résultats - Discussions

La loi n° 95-15 du 12 janvier 1995 portant Code du Travail nouveau⁴ indique en l'Article 23-8 du Code du Travail, fixant un âge minimum de

⁴ La protection des enfants en ce qui concerne leur implication dans les activités économiques est plus ancienne, la Constitution ivoirienne constituant le premier pilier de la protection de l'enfant ivoirien. En effet, depuis 1964, le Code du Travail, né de la loi n° 64-29 de 1960, fixe les modalités et les conditions d'emploi des enfants. En fixant un âge

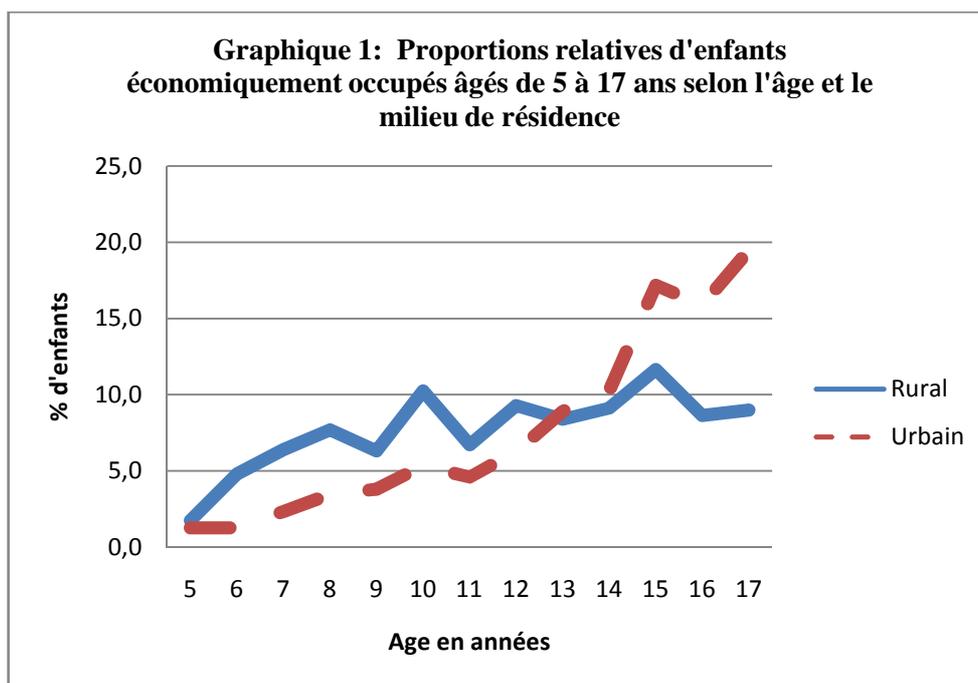
travail, que « *les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise même comme apprentis, avant l'âge de quatorze (14) ans⁵ sauf dérogation édictée par voie réglementaire⁶.* » Pourtant, l'examen de l'occupation économique des enfants âgés de 5 à 17 ans met en relief une troublante coïncidence : l'on observe une urbanisation du travail des enfants en Côte d'Ivoire dès lors que ces derniers sont autorisés à intégrer la sphère des activités économiques. En effet, comme l'indique le graphique 1, au-delà de 13 ans, l'implication relative des enfants dans les activités économiques qui était quasiment inférieur de cinq points de pourcentage dans les villes, comparativement aux contrées rurales, prend une ampleur considérable : non seulement la proportion relative d'enfants économiquement occupés devient plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural mais elle tend également à s'amplifier ; alors que la proportion relative d'enfants âgés de 14 à 17 ans impliqués dans les activités économiques tend à stagner autour de 10% dans les villages, elle ne cesse de croître en ville pour atteindre quasiment le niveau de 20% pour les citadins âgés de 17 ans. Cette tendance dans les villes ivoiriennes fait écho à certaines études qui affirment que la déperdition scolaire augmente avec l'âge de l'enfant. Ainsi, Buchmann (2000) au Kenya ou encore Adjiwanou (2005) ont montré que plus l'âge de l'enfant augmente, moins il fréquente les établissements scolaires, en raison notamment de sa faculté à prendre part aux activités économiques mais

minimum d'admission à l'emploi à 14 ans, la Côte d'Ivoire entend lutter contre le travail précoce des enfants. Cependant, comme toutes les lois-cadres, elle ne trace que les lignes directrices du Code du travail qui constitue l'épine dorsale encadrant le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

⁵ En vérité, l'âge de 14 ans est relevé dans la pratique au regard des règles sur la capacité juridique du mineur qui permettent de corriger cette situation. En effet, jusqu'à l'âge de 16 ans l'enfant ne peut conclure seul un contrat de travail : conformément à la loi sur la minorité du 3 août 1970, il doit être assisté par son représentant légal (parents ou substitut). Cette disposition ne vise pas toute l'activité économique des enfants car elle ne concerne que le travail dans les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles.

⁶ Depuis, juillet 2015, la Côte d'Ivoire a repoussé cet âge d'admission à l'emploi à 16 ans pour correspondre à l'âge de fin de scolarité du secondaire général 1 et être en conformité avec le programme de gratuité du Gouvernement ; ceci devrait permettre à un grand nombre d'enfants de bénéficier des alternatives éducatives.

également des échecs scolaires davantage liés à la sixième année du primaire qui contraignent les enfants à abandonner l'école.



Source : A partir des données de l'ENVM – Côte d'Ivoire 2008

Bien évidemment, sans surprise, les résultats indiquent une meilleure scolarisation en ville comparativement aux contrées rurales : 54,5% des citadins âgés de 14-17 ans ont été scolarisés contre 44% dans les villages ivoiriens, comme le souligne le Tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des enfants économiquement occupés âgés de 14-17 ans selon le statut d'éducation et le milieu de résidence

	Rural		Urbain		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Jamais scolarisé	292052	56,0	91987	45,5	384039	53,1
Illettrisme fonctionnel*	23230	4,5	11504	5,7	34734	4,8
Lire/Ecrire en arabe ou autre langue*	2870	0,6	3012	1,5	5882	0,8
Lire/Ecrire en français ou en arabe*	2803	0,5	3561	1,8	6364	0,9
Lire et écrire en français*	71318	13,7	45376	22,4	116694	16,1
Actuellement scolarisé	129024	24,8	46697	23,1	175721	24,3
Total	521297	100,0	202137	100,0	723434	100,0

* : Enfants non scolarisés ayant fréquenté une fois l'école

Source : A partir des données de l'ENVM – Côte d'Ivoire 2008

Toutefois, pour la tranche d'âge considérée, l'on observe un certain nombre de facteurs susceptibles de contrarier les efforts de scolarisation réalisés par les autorités ivoiriennes : (i) la proportion relative d'enfants scolarisés est plus importante en milieu rural que dans les villes ivoiriennes parmi les enfants économiquement occupés (24,8% pour 23,1%) ; (ii) au sein des enfants ayant abandonné l'école, 5,7% des citadins sont victimes d'illettrisme⁷ pour 4,5% de ruraux ; (iii) les produits des écoles medersas et autres sont plus enclins à intégrer précocement les activités économiques dans les villes (3,3%) relativement à ceux des zones rurales (1,1%) ; l'existence de ces structures non formelles traduit non seulement le fait que l'offre sociale d'éducation rencontre ou entre en conflit avec la demande sociale dans les villes ivoiriennes, mais également elle met en évidence des choix sociétaux différents, révélateurs de l'écart qui peut exister entre la vision et le type de société voulu par les autorités et les préoccupations et projections immédiates des populations ; (iv) Lorsque l'activité économique des enfants échappe aux sanctions pénales, la déscolarisation des enfants, certainement aux fins de travail, est plus importante dans les milieux urbains : 22,4% des enfants économiquement occupés âgés de 14-17 ans

⁷ Enfants qui ne savent ni lire ni écrire correctement une lettre.

vivant en ville ont été retirés des écoles formelles contre 13,7% dans les villages (Tableau 1). Loin de signifier automatiquement une conscience manifeste des dispositions légales chez les populations, cette attitude révèle en même temps qu'elle amplifie le phénomène de déscolarisation des enfants et leur orientation vers l'apprentissage ou l'exécution d'activités économiques, le plus souvent dans l'informel.

L'examen de la population d'enfants économiquement occupés âgés de 14-17 ans ayant quitté l'école formelle, permet de relever que la relation entre pauvreté et éducation est très forte : environ le tiers de ces enfants ont été déscolarisés par « manque de moyens » : 34,5% en ville contre 33,2% dans les contrées rurales. De même, le rendement scolaire de la population étudiée semble moins bon en ville où 39,1% des 14-17 ans économiquement occupés ont soit abandonné l'école ou sont soit en situation d'échec scolaire pour 35,5% de leurs homologues en milieu rural ivoirien. Et bien que la déscolarisation au motif de travail y soit moins invoquée (0,3% contre 2,8% en milieu rural), on note que les enfants concernés sont tous économiquement occupés, en atteste le Tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des enfants économiquement occupés âgés de 14-17 ans déscolarisés d'une école formelle selon le motif de retrait de l'école

	Rural		Urbain		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Manque de moyens	25098	33,2	14208	34,5	39306	33,7
Echec scolaire/Abandon	26794	35,5	16077	39,1	42870	36,7
Travail/Métier	2150	2,8	142	0,3	2291	2,0
Autre	21526	28,5	10700	26,0	32226	27,6
Total	75567	100,0	41127	100,0	116694	100,0

Source : A partir des données de l'ENVM – Côte d'Ivoire 2008

5- Conclusion

Au total, bien que la nécessité d'accroître l'offre d'éducation en Côte d'Ivoire semble indéniable, il importe d'observer que celle-ci ne sera efficace que si elle tient compte de la demande sociale en la matière. En effet, de plus en plus pauvre, la population adopte des stratégies de survie qui éloignent les enfants des écoles formelles quant ils ne sont pas tout simplement conduits à accroître l'offre de travail des ménages, notamment lorsque les dispositions légales en matière de protection des enfants présentent des failles.

Dans ce contexte, le biais urbain en termes des efforts de scolarisation en Côte d'Ivoire est apparent : les villes ivoiriennes sont, comparativement aux contrées rurales, beaucoup plus inégalitaires en matière de mise au travail des enfants âgés de 14-17 ans ; en outre, la demande sociale d'éducation y est plus en conflit avec l'offre sociale d'éducation.

Aussi, l'Etat de Côte d'Ivoire gagnerait-il davantage à renforcer la capacité de rétention du système, tout en n'en améliorant la qualité. Dans ce cadre, l'école obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans, récemment adoptée par les autorités ivoiriennes pourrait contribuer à renforcer la lutte contre le travail des enfants et accroître le capital humain global de la Côte d'Ivoire.

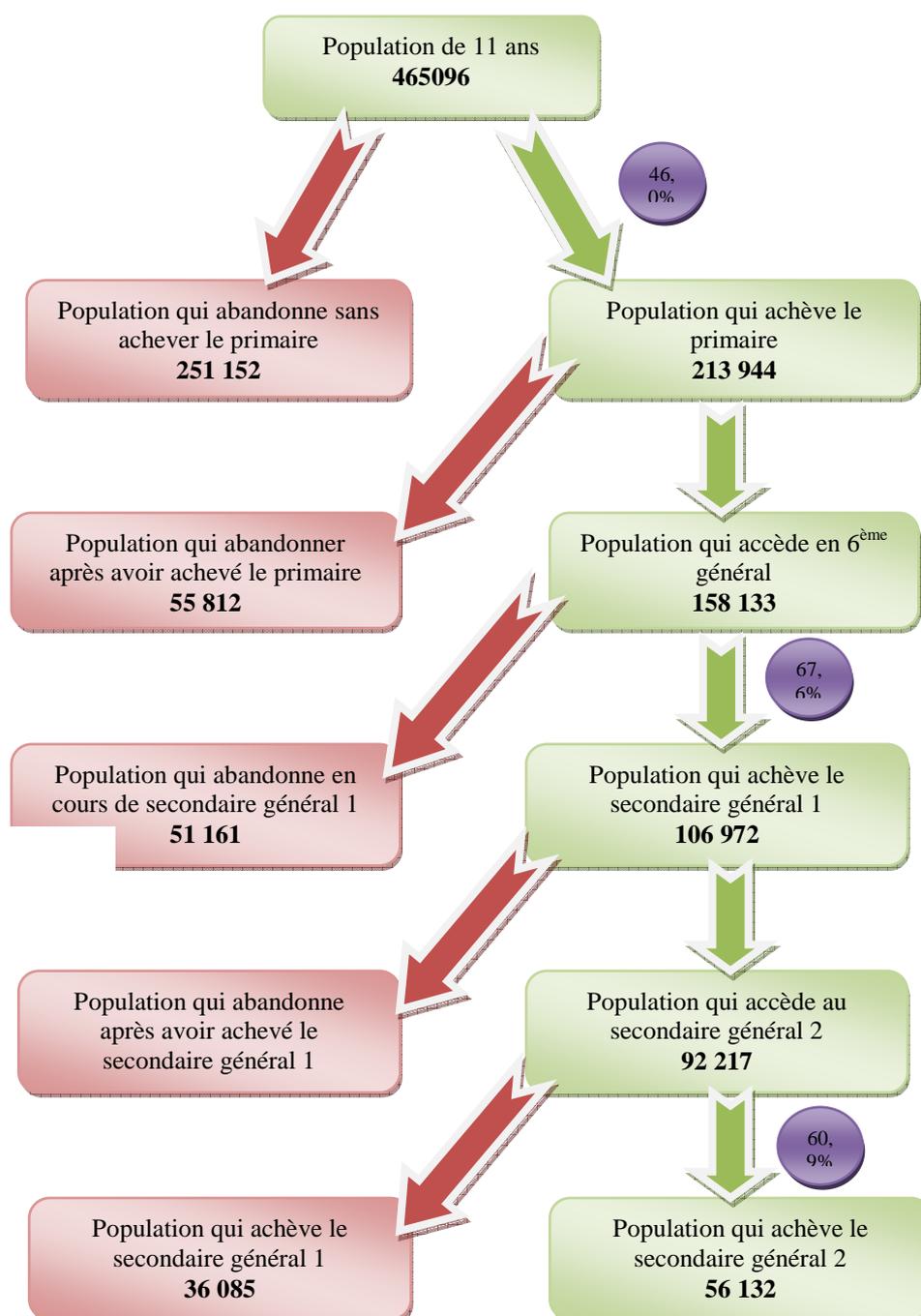
6- Bibliographie

- Adjiwanou, V., 2005, *Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14 ans au Togo*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI).
- Basu, K., Van, P.H., 1998, « The economics of child labour », *American Economic Review*, vol.88, n°3, pp.450-477.
- Becker, G., 1965 « A Theory of the Allocation of Time », *The Economic Journal*, Vol. 75, No. 299, pp. 493-517
- Becker, G., 1964, *Human capital- A theoretical and empirical analysis with special reference to education*, Columbia University Press, 187 p.
- Becker, G., Tomes, N., 1976, « Child endowments and the quantity and quality of children », *Journal of Political Economy*, vol. 84, n°4, pt 2, pp. S143-S162.
- Blake, J., 1985, « Number of siblings and educational mobility », *American Sociological Review* 50 (1), pp. 84-94.
- Buchmann, C., 2000, « Family structure, parental perception, and child labor in Kenya: What factors determine who is enrolled in school? », *Social Forces*, vol.78, N°4, pp. 1349-1378.
- De Vreyer, P., 1993 : Analyse économétrique de la demande d'éducation en Côte d'Ivoire, *Revue d'économie du développement*, 3/1993
- Gurgand, M., 2005, Economie de l'éducation, *Repères 409, La Découverte*, 121 p.
- Hallak, J., 1994. *Au-delà de Jomtien. L'éducation pour tous : grandes espérances ou faux espoirs ?*, Contribution de l'IIPE, n°3, Paris, Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE)/UNESCO, 32 p.
- Lange M.-F., 2003, « École et mondialisation : vers un nouvel ordre scolaire ?, in « Enseignements », *Cahiers d'études africaines*, XLIII (1-2), nos 169-170, pp. 143-166.
- Lange, M-F., Yaro, Y., 2003, *L'évolution de l'offre et de la demande d'éducation en Afrique subsaharienne*, Quatrième Conférence africaine sur la population, UAPS/UEPA, Tunisie, 8-12 décembre, Session 17 - Éducation, formation et pauvreté, Séance 1 : Offre et demande d'éducation et pauvreté, 19 p.
- Koné, K.S., 2013, « Scolarisation et travail des enfants : le modèle « éducatif » malien en question », *Revue Africaine de Recherche en Education*, N°5-2013, pp. 21-35.

- Koné, K.S., 2003, *Pauvreté, genre et stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire*, Document de travail DT/73/2002, Centre d'Economie du Développement (CED), Université Montesquieu-Bordeaux IV, mai, 41 p.
- Kotlikoff, L., A., Spivak, 1981, « The family as an incomplete annuities market », *Journal of Political Economy*, vol.89 (2), 372-391.
- RCI, 2010, *Rapport d'Etat du système éducatif ivoirien. Comprendre les forces et les faiblesses du système pour identifier les bases d'une politique nouvelle et ambitieuse*, 191 p.
- RCI, 2009, *Lettre de politique éducative de la Côte d'Ivoire*, 12 p.

Annexe

Schéma 1 : Achèvement scolaire des enfants âgés de 11 ans selon le niveau considéré



Source : Adapté de METFP (2009), Plan stratégique de réforme de l'enseignement technique et de la formation

Achévé d'imprimer
sur les presses de l'**IPNETP**

Juin 2016

ISBN : 2-909426-37-8

EAN : 9782909426372

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

SOUSSION D'ARTICLES : info@ipnetp.ci